



## **Inscription en CPGE 2, année scolaire 2022-2023**

### **3 étapes obligatoires :**

- 1 - Inscription administrative en 2<sup>ème</sup> année.
- 2 - Règlement de la CVEC (contribution de vie étudiante et de campus)
- 3 - Inscription à l'Université, (**double cursus université/CPGE**)

### **Etape 1 - Inscription en 2<sup>ème</sup> année :**

Documents à apporter le jour de l'inscription (voir planning des réinscriptions joint)

- a - Fiche d'inscription à remplir en ligne avant de l'imprimer
- b - Engagement à remplir en ligne avant de l'imprimer (règlement intérieur – photo)
- c - Les règlements financiers

Le **règlement intérieur** du lycée est à consulter sur le site du lycée : <http://lyc-descartes.fr/reglements-et-chartes/>

Les **conseils de lecture** seront en ligne à l'adresse ci-après : <http://lyc-descartes.fr/conseils-de-lecture-annee-scolaire-2022-2023> (**2<sup>ème</sup> quinzaine de juin**)

Si vous avez besoin d'une attestation d'inscription, merci de faire la demande lors de votre inscription.

### **Etape 2 -Règlement de la CVEC**

La contribution de vie étudiante et de campus est instituée par la loi "orientation et réussite des étudiants", promulguée le 8 mars 2018. En améliorant vos conditions de vie sur les campus, elle permet de favoriser la réussite.

<https://cvec.etudiant.gouv.fr>

Son montant est de 95€ pour l'année 2022/2023.

### **3 - Inscription à l'Université en ligne** - à compter de juillet avec vos identifiants ENT de l'université

**Vous devez vous connecter au site** : <https://www.univ-tours.fr/formations/comment-sinscrire/inscription-reinscription/double-inscription-cpge-universite-de-tours>

Caroline Jullien

La secrétaire en charge des CPGE

Inscriptions des CPGE 1 en CPGE 2

divisions	date	horaire
801	29/06/2022	14h
802	28/06/2022	14h
803	28/06/2022	15h
811	30/06/2022	9h
812	29/06/2022	15h
821	17/06/2022	14h
831	17/06/2022	16h
841	24/06/2022	14h

Inscriptions 5/2 ou Khûbes - horaires en fonction du nombre de candidats

KHAGNE	29/08/2022	14h - 16h30
BCPST 2	29/08/2022	14h - 16h30
MP*/MP	29/08/2022	14h - 16h30
PC*/PC	29/08/2022	14h - 16h30
PSI*/PSI	29/08/2022	14h - 16h30
ECG 2	29/08/2022	14h - 16h30

Rentrée 2022/2023 le jeudi 1er septembre 2022

Affichage des listes de classe et les salles sous le préau cour des  
Minimes

Accueil des étudiants internes le mercredi 31 août 2022

## CPGE - ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

### INFORMATIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE RESTAURATION

#### 1. Principe

- ❖ L'accès au restaurant scolaire s'effectue à l'aide d'une carte d'accès délivrée à chaque étudiant, quelle que soit la qualité de celui-ci dans le but d'assurer :
  - La régulation des flux d'admission
  - Le contrôle de la fréquentation
- ❖ L'établissement envisage de mettre en place un système de réservation des repas afin de réduire le gaspillage des denrées alimentaires.

#### 2. Régimes des étudiants

Le régime (ou la formule) est accordé pour toute l'année scolaire. Il ne peut être modifié qu'en application du règlement régional du service d'hébergement et de restauration. (Article 1.5.3 : Les changements de régime)

Quatre régimes sont proposés :

- 1) *DEMI-PENSIONNAIRE (déjeuner) ;*
- 2) *INTERNE (nuitée, petit déjeuner, déjeuner et dîner) ;*
- 3) *INTERNE-EXTERNE FORMULE 3 (petit déjeuner, déjeuner et dîner) ;*
- 4) *INTERNE-EXTERNE FORMULE 2 (déjeuner et dîner).*

Le paiement du forfait annuel est réparti sur trois trimestres inégaux. Cette répartition est calculée en fonction du nombre de jours forfaitaire par trimestre.

#### 3. Modalités

A l'entrée dans l'établissement, l'étudiant reçoit une carte personnelle gratuite pour l'accès à l'établissement et ses annexes ainsi qu'au restaurant scolaire. Cette carte est valable pendant toute la scolarité de l'étudiant et doit être restituée au lycée à la fin de celle-ci. En cas de perte ou de vol, son détenteur doit le signaler immédiatement au service gestion afin que son compte soit bloqué, interdisant ainsi toute utilisation frauduleuse. Une nouvelle carte est alors délivrée contre paiement de 6.00 € (prix de revient).

##### 3.1. Modalités financières

3.1.1. Régime demi-pensionnaire (Prix du repas en 2022 : 4.29 €) : Les familles doivent approvisionner à l'avance le compte de l'étudiant. Le versement minimum doit être de 10 repas soit 42.90 €. Une même carte peut donner droit à plusieurs passages quotidiens successifs, décomptés, permettant à un consommateur et sous sa responsabilité, de prêter sa carte uniquement à un autre étudiant du lycée (en cas d'oubli par exemple). Il est conseillé de toujours prévoir un repas d'avance soit 4.29 € sur le compte. Aucune gratuité n'est autorisée.

3.1.2. Régime interne ou interne-externé : Chaque trimestre, les familles recevront par mail ou par courrier un avis correspondant aux frais scolaires.

« Le forfait consiste en une globalisation d'une prestation comprenant les aléas de fréquentation, lesquels n'entrent pas dans le cadre des remises d'ordre »

1<sup>er</sup> cas : Etudiants dont les parents résident en France métropolitaine, versement de l'acompte lors de l'inscription :

Interne (si accord préalable lors de l'admission) .....	400 €
Interne Externé formule 3 .....	300 €
Interne Externé formule 2 .....	250 €

2<sup>ème</sup> cas : Etudiants dont les parents résident hors métropole, règlement de l'intégralité du forfait annuel à l'inscription (règlement du service d'hébergement et de restauration – p. 26 § 3.12) :

Internat (si accord préalable lors de l'admission) .....	2 311.20 €
Interne Externé (formule 3) ...3 repas .....	1 604.88 €
Interne Externé (formule 2) ...2 repas .....	1 477.44 €

(Les tarifs applicables à l'année 2023 seront arrêtés par la Région Centre Val de Loire en fin d'année 2022)

Le paiement peut être effectué par l'un des moyens suivants :  
*Possibilité de paiement échelonné sur demande écrite de la famille (cf. formulaire)*

- Par virement bancaire, IBAN : FR76 1007 1370 0000 0010 0036 968 BIC : TRPUFRP1
- par carte bancaire,
- par chèque, libellé à l'ordre de l'agent comptable du lycée Descartes, déposé dans la boîte aux lettres réservée aux chèques, située à l'entrée des bureaux de l'intendance (Bât. A)
- en ligne, via PRONOTE
- en espèces, dans la limite de 300.00 €, à la caisse de l'agent comptable, quel que soit le montant, aux heures d'ouverture des bureaux de l'intendance
- Il n'est pas possible de payer par prélèvement automatique.
- En cas de difficulté financière, un assistant social assure une permanence hebdomadaire au lycée.

Pour tous paiements, veuillez indiquer le nom et prénom de l'étudiant

Veuillez fournir un RIB du responsable financier lors de l'inscription pour le remboursement de trop perçus  
(Articles 3.4 du règlement régional du service d'hébergement et de restauration)

**IMPORTANT** : Les étudiants qui quitteront définitivement le lycée en cours ou en fin d'année scolaire devront s'organiser pour avoir un solde nul de repas et restituer leur carte d'accès lors de leur départ.



## Participations financières annexes (CPGE)

### Caisse de Solidarité

Une participation volontaire d'un montant de 10.00 € (ou plus) est demandée aux familles des élèves du second cycle et des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles pour la Caisse de Solidarité.

Elle sert à aider ponctuellement les étudiants ou les élèves dont les familles éprouvent des difficultés financières.

Domaine d'intervention : transport, restaurant scolaire, internat, voyages scolaires, inscriptions aux concours, etc. (cf. règlement intérieur p. 8 § 1.1.12)

*(La caisse de solidarité est importante dans la mesure où elle contribue à promouvoir l'égalité des chances)*

### Frais de reprographie

Une participation volontaire d'un montant de 48.00 €, fixée par le Conseil d'Administration, est demandée uniquement aux étudiants de C.P.G.E., pour couvrir certains frais liés à leur scolarité, en particulier la production de documents pédagogiques et de photocopies en l'absence de manuels scolaires adaptés aux CPGE. Elle est fortement recommandée.

### Le paiement peut être effectué par l'un des moyens suivants :

- Par virement bancaire, IBAN : FR76 1007 1370 0000 0010 0036 968 BIC : TRPUFRP1,
- par chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable du lycée Descartes,
- par carte bancaire,
- en espèces.

---

## Les activités associatives

Les activités sont laissées au libre choix des élèves et de leurs familles. Les associations sont gérées par leurs instances propres après agrément du Conseil d'Administration qui leur délivre une convention de siège et de mandat.

### La Maison des Cartésiens (MDC)

La MDC est une association qui rassemble les élèves souhaitant s'engager dans des actions citoyennes et prendre des responsabilités au sein de l'établissement dans les domaines culturels, sportifs, artistiques et humanitaires.

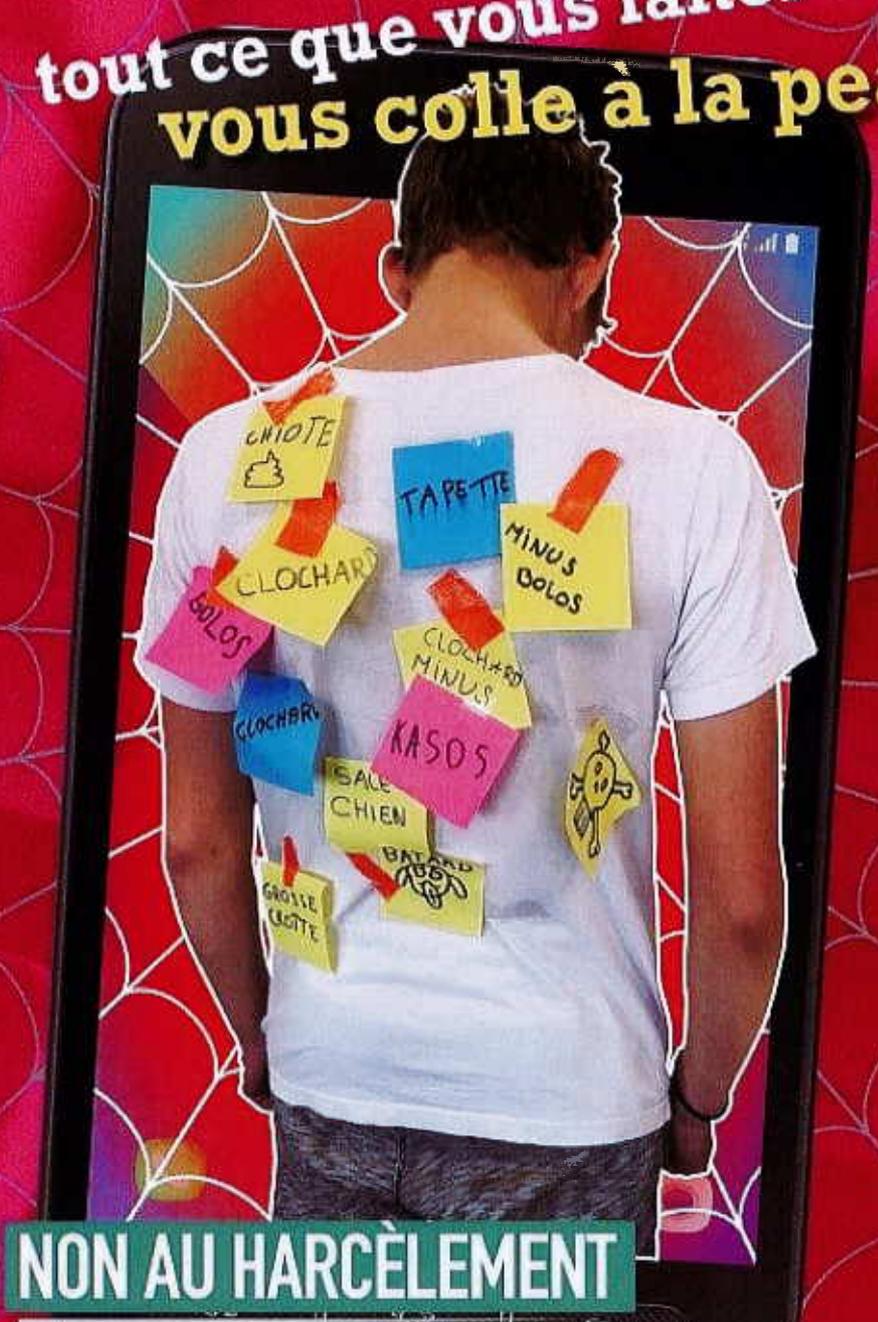
La Maison des Cartésiens prend en charge l'animation du temps libre des élèves, les activités de club et la gestion de la cafétéria.

- ❖ Adhésion d'un montant de 10.00 € par chèque libellé à l'ordre de la Maison Des Cartésiens (cf. bulletin d'adhésion)

**ATTENTION** : Les cotisations aux associations font l'objet de règlements séparés et distincts des sommes dues au lycée Descartes.

*Pour tout paiement, veuillez indiquer le nom et prénom de l'étudiant*

Sur internet,  
tout ce que vous faites  
vous colle à la peau !



**NON AU HARCÈLEMENT**

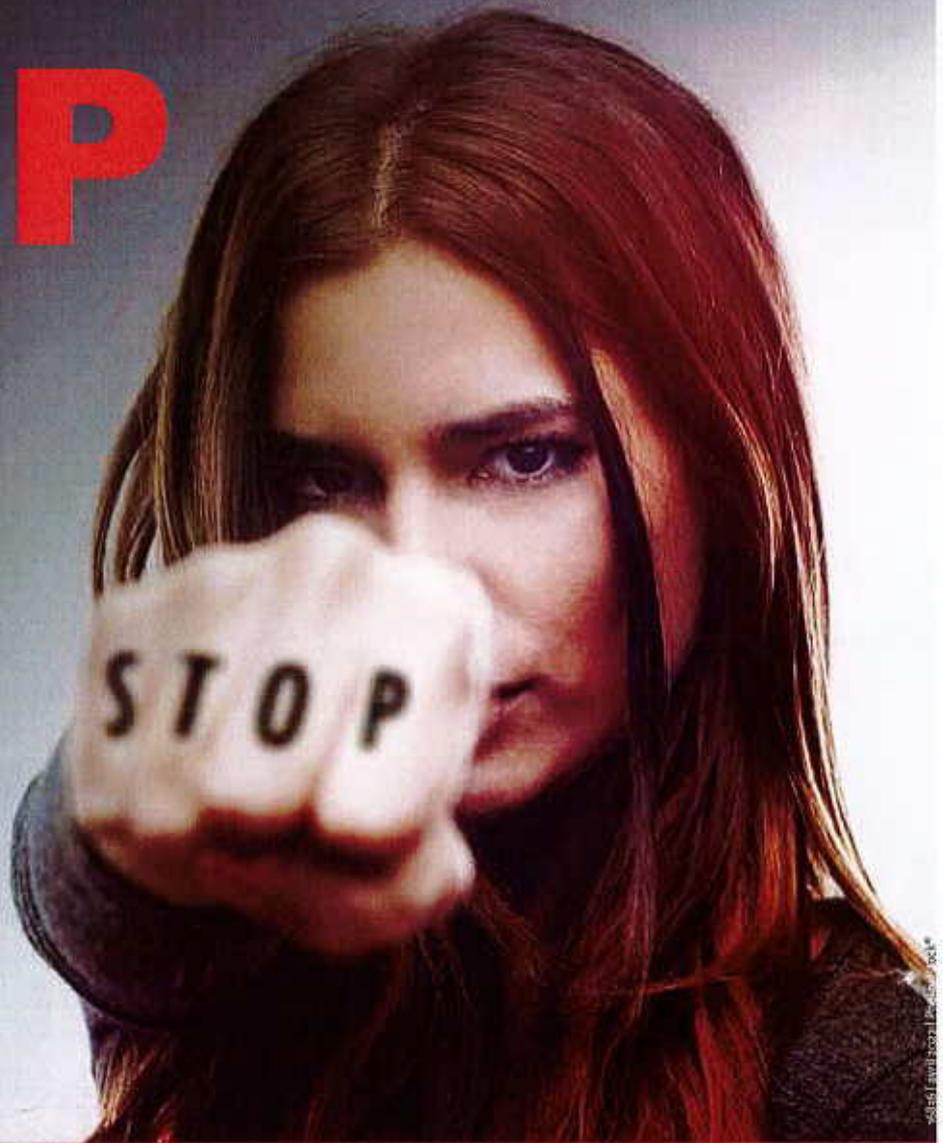
ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS | APPELEZ LE **3020** Service à appel gratuits

[NonAuHarcèlement.education.gouv.fr](http://NonAuHarcèlement.education.gouv.fr)



# BIZUTAGE

# JE DIS STOP



COMITÉ NATIONAL CONTRE LE BIZUTAGE

06 07 45 26 11 • 06 82 81 40 70 • 07 81 50 10 07

[contact@contrelbizutage.fr](mailto:contact@contrelbizutage.fr)  
[contrelbizutage.fr](http://contrelbizutage.fr)

**CNCB**  
comité national  
contre le bizutage



# MAISON DES CARTÉSIENS

## - RÈGLEMENT INTÉRIEUR -

*Le règlement intérieur doit obligatoirement être lu par l'adhérent*

### Article 1- Devenir membre.

En cotisant lors de l'inscription. Ou plus tard en contactant directement un membre du conseil d'administration (CA) de l'association.

Si un élève se montre très impliqué dans un club, ou dans un événement organisé par la MDL, alors le CA peut lui accorder le statut de membre sans cotisation.

### Article 2- Exclusion.

En devenant membre, l'élève s'engage à respecter le règlement intérieur du lycée pendant les clubs et activités organisées par la MDL. Toute violence physique ou verbale est strictement prohibée lors de ces activités. Toute entorse expose l'élève à une exclusion définitive de l'association, sans remboursement de sa cotisation.

### Article 3- Fonctionnement de l'association.

Tout membre peut assister à l'assemblée générale du début d'année. C'est lors de celle-ci que le conseil d'administration est élu. Tout membre peut se présenter aux postes, et peut voter pour choisir ses représentants au nombre de 13. Parmi ces 13, l'assemblée générale élira le bureau constitué d'un président, d'un trésorier, d'un secrétaire, et d'un suppléant pour chaque poste. Si vous voulez savoir quels sont leurs rôles respectifs, n'hésitez pas à demander.

### Article 4- Droits des adhérents.

Tout membre de l'association est en droit de demander une copie des statuts de l'association, un compte-rendu de la trésorerie et les comptes-rendus des réunions du CA et du bureau. Pour ce faire, il doit demander à un membre du bureau de l'association. Les membres du bureau n'ont pas le droit de refuser cette demande. Tout membre de l'association peut demander à assister à une réunion du CA ou du bureau. Pour ce faire, il contactera le président de l'association, qui l'autorisera ou non à siéger lors de la réunion.

MAISON DES  
CARTÉSIENS

Lycée Descartes Tours





# MAISON DES CARTÉSIENS

## - FICHE D'INSCRIPTION -

### Élève mineur :

Je soussigné(e), M/Mme ..... représentant légal de l'élève,  
..... en classe de ....., autorise mon enfant à  
adhérer à la MDC et à participer aux événements organisés au sein du lycée.

Pour faciliter la communication, merci de nous indiquer une adresse mail :

@

Signature du représentant légal :  
(règlement lu et approuvé)

Signature de l'élève :  
(règlement lu et approuvé)

### Élève majeur :

Je soussigné(e), M/Mme ..... en classe de .....  
souhaite adhérer à la MDC et participer aux événements organisés au sein du lycée.

Pour faciliter la communication, merci de nous indiquer une adresse mail :

@

Signature de l'élève : (règlement lu et approuvé)



@mdclyceedescartes



lycee.descartes.mdc@gmail.com

MAISON DES  
CARTÉSIENS

Lycée Descartes Tours

